

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 novembre 2024

L'an deux mil vingt quatre et le huit novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHEVALLIER Martine – Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs CHEVALLIER Martine –BERNARD Françoise –FULPIN Hubert –GEOFFROY Robert - Nadine DUROUX - Yves RIVOIRE – DALLE Frédéric – Sabrina PERRIN – Francis PUIPIER

EXCUSES : Sabine DECHELETTE (pouvoir à Françoise Bernard) – GROSS Stéphanie

ABSENTS : Christophe DUCRET – PHILIPPE Amélie –

Affectés au CM : 13

En exercice : 13

Présents : 9

Convocation du 21 octobre 2024

Affichage le 12 novembre 2024

### Ordre du jour :

**Travaux micro crèche : AO crèche (sol)**

**Eclairage zone (Sysdesl)**

**Voirie**

**Affouage – Bois**

**Tarif salle obsèques**

**Carte communale**

**Contrat employé communal**

**Assurance du personnel**

**CR divers**

**Questions diverses**

### **Une minute de silence pour Raymond Prudent**

#### AO Crèche :

L'offre ayant été infructueuse. Les lots sont attribués pour sols carrelage et souples

#### Eclairage zone :

Délibération pour remboursement de CCB71 à commune (changement ampoules zone)

Délibération pur changement ampoules et boîtier dans la commune

Modification de l'horaire extinction du bourg : 22 h et non plus 21 h

Voirie : Fonds de concours versés par la commune à CCB71 : 15 369 € ; Travaux effectués : 25 386 €

Affouage, bois : 5 affouagistes pour 23 feux (25.00 € le feu) ; 7 € le stère (couronne)

Tarif salle obsèques : Pour les cérémonies à la salle des fêtes ou marché couvert dont les défunts sont extérieurs à la commune : 120 € (pour la durée de la cérémonie)

24 tombes à relever. En attente du devis marchand.

Délibération des tombes enfants (régularisation) : 30 ans : 100 € /50 ans : 150 €

Carte communale : Fait un CR de la dernière réunion. Les zones humides (nombreuses) sont identifiées.

Zone de loisirs : ne peut être mise dans la carte communale au regard de la zone humide.

Assurance du personnel : A compter du 1 janvier 2025, obligation d'adhérer à ce dispositif (garantit le maintien de salaire du personnel)

**Contrat employé communal** : Aucune candidature sur le site centre de gestion. L'embauche du second employé est donc effective.

**CR Divers**

Ecole : stabilité des effectifs. Informe des différents projets et état financier des coopératives

**QUESTIONS DIVERSES**

Vœux : Vendredi 10 janvier 2024 à 19 h en salle des fêtes

Bulletin : en cours

Sol gateball : terminé

Cérémonie 11 novembre : à 10 h 15 (médaille à JL Chevaux avec grade lieutenant)

Délocalisation du repère Sansflouze dans local associatif

CPTS : les cours ont débuté le 15 octobre sur 1 cours le mardi. 2 séances par jour à l'avenir.

Les locataires ont été expulsés

Projet Bardy – Total Energie : Réunion publique le 27 novembre à 20 h à la salle des fêtes

Frelons asiatiques : destruction obligatoire

Bibliothèque : désherbage effectué ainsi que petits aménagements

Cyclo envisage une balade vélo le 3 mai 2025

Inscriptions 1<sup>er</sup> secours : s'inscrire en mairie

Fermeture de l'aire campings cars

Fin à 22 h 15